J1114
RHUMATOLOGUE

Emploi réglementé

Emploi cadre

Définition

Le rhumatologue, médecin spécialiste des articulations, des os et des muscles, assure le traitement des affections musculosquelettiques

- Diagnostique et traite les affections articulaires et les maladies auto-immunes systémiques
- Réalise des examens cliniques et prescrit des examens complémentaires pour confirmer les diagnostics
- Propose et adapte les traitements médicamenteux et non médicamenteux pour soulager la douleur et l'inflammation
- Suit l'évolution des pathologies de ses patients sur le long terme
- Collabore avec d'autres spécialistes pour une prise en charge multidisciplinaire des patients
- Conseille les patients sur la gestion de leur condition, l'hygiène de vie et la prévention des complications

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible avec un doctorat en médecine et un diplôme d'études spécialisées en rhumatologie (Bac + 8). La spécialisation en rhumatologie est obligatoire pour exercer ce métier en France.

Certifications et diplômes :

- Diplôme d'études spécialisées rhumatologie

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Management, Social, Soin

- Déterminer les besoins thérapeutiques et réaliser les soins médicaux
- Réaliser la prescription médicale, expliquer les modalités de traitement au patient et le conseiller sur l'hygiène de vie
- Conseiller les patients sur les mesures préventives
- Assurer le suivi médical d'un patient
- Surveiller les effets secondaires des traitements
- Evaluer la douleur des patients et ajuster les soins
- Collaborer avec les équipes multidisciplinaires pour le suivi des patients
- Proposer des conseils en matière de bien-être et d'hygiène de vie

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Créer une relation de confiance avec les patients

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Assurer la gestion administrative d'une activité

Savoir-faire secondaires

Management, Social, Soin

- Réaliser un diagnostic médical
- Recenser les symptômes, les dysfonctionnements, cerner l'environnement de vie du patient et procéder à l'examen clinique
- Pratiquer des expertises médicales
- Organiser le suivi des patients
- Interpréter les résultats d'examens radiologiques
- Suivre l'évolution de la maladie et ajuster les traitements
- Mettre en oeuvre un projet thérapeutique
- Informer, accompagner un patient
- Accompagner les patients dans la gestion de leur maladie
- Accompagner le patient dans la gestion de la douleur
- Enseigner, développer des compétences

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Communiquer avec les patients et leurs familles
- Assurer la confidentialité des données médicales

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Gérer les bases de données médicales

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Actualiser le dossier médical du patient

Savoir-être professionnels

- Etre à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve de rigueur et de précision

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoirs

Domaines d'expertise

- Diagnostic et traitement des maladies articulaires
- Evaluation des risques de complications
- Imagerie médicale
- Evaluation de la mobilité articulaire
- Médecine d'urgence
- Rhumatologie
- Techniques d'injection intra-articulaire
- Identification des pathologies osseuses
- Pathologies fonctionnelles
- Pharmacologie
- Dispositifs médicaux
- Ergonomie
- Interprétation des analyses de laboratoire — Transition numérique

Techniques professionnelles

- Planification de programmes de rééducation

Produits, outils et matières

- Prescription de traitements anti-inflammatoires

Normes et procédés

- Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM)
- Classification Internationale des Maladies (CIM)
- Réglementation des dispositifs médicaux

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En contact avec du public
- Port d'équipement d'hygiène

Horaires et durée du travail

- Travail en journée

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Publics spécifiques

- Patients

Statut d'emploi

- Profession libérale
- Salarié secteur privé (CDI, CDD)
- Salarié secteur public

Types de structures

- Cabinet libéral
- Etablissement de santé
- Etablissement social ou médico-social (EHPAD, résidence senior, ...)

Secteurs d'activité

- Santé

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail